

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **30**

Qui ont pris part à la délibération : **30**

Date de la convocation : **07/06/2016**

Date d'affichage : **07/06/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 16 juin 2016**

L'an deux mille seize et le seize juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADÉ,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Michel BERTIN - Jean-François FARNET - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI

POUVOIRS : Christelle DUVERNET à Régine RINAUDO / Marie-Ly GARCIA à Marc Étienne LANSADÉ / Michel DALLARI à Jean-François FARNET

ABSENTS : Maria De Fatima FIANDINO - Jean-Jacques GABERT - Patrick CLAUDEL

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Cogolin est propriétaire d'un immeuble sis 14 rue Carnot, cadastré section AO n° 446 d'une surface totale de 180 m², anciennement occupé par les services de la Mission Locale.

M. Emmanuel LEFEBVRE pour l'association COGOROCK ACADEMY s'est rapproché de la commune de Cogolin afin de pouvoir convenir d'une occupation, dans le but d'installer un studio d'enregistrement sur la commune de Cogolin destiné à la pratique de la musique rock par de jeunes autodidactes et de permettre l'enregistrement de maquettes.

L'immeuble étant vide de toute occupation, il est envisagé de mettre à la disposition de l'occupant un local situé dans l'immeuble sis 14 rue Carnot - 83310 Cogolin, composé des éléments suivants :

N° 2016/130

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A L'ASSOCIATION COGOROCK ACADEMY
D'UN LOCAL SITUE 14 RUE CARNOT A COGOLIN**

CM 16/06/2016

N° 2016/130

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A L'ASSOCIATION COGOROCK ACADEMY
D'UN LOCAL SITUE 14 RUE CARNOT A COGOLIN**

Au rez-de-chaussée :

- une salle d'environ 20 m² située à gauche de l'immeuble, desservie par une cage d'escalier commune à l'immeuble.
- l'utilisation de sanitaires, situés au rez-de-chaussée.

La mise à disposition fait l'objet d'une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit règlementant les conditions d'occupation de ces locaux.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature et se renouvellera sur demande expresse formulée par l'association COGOROCK ACADEMY.

Considérant que ces locaux ne sont pas utilisés par les services municipaux et que les activités pratiquées par l'association COGOROCK ACADEMY sont compatibles avec la destination de l'équipement,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition avec l'association COGOROCK ACADEMY pour un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 14 rue Carnot ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout avenant ou document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 23 POUR – 7 ABSTENTIONS** (Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI)



Le Maire,

Marc Etienne LANSADE